

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 31 mars 2026 à 19 heures, à l'Hôtel de Ville d'AUMALE, sous la présidence de M. François SELIER, Maire

Étaient présents : M. François SELIER, Maire ;

M. Bruno ELIOT, Mme Valérie ROMAIN, M. Franck MORELLE, Mme Lydie DAGICOUR, M. Christian FRANCOIS, Adjoint ;

M. Emile GOSSET, M. Georges CRESTANI, M. Joël GOURDAIN, M. Philippe FOUCARD, Mme Régine CLÉRÉ, Mme Anne DUPLESSIS, Mme Séverine FLEURY, Mme Emilie CADINOT, M. Jérôme DRUET, Mme Anaïs MORELLE, M. Marc DOOM, Mme Virginie LUCOT AVRIL

Était absente excusée : Mme Alexandra BOUÉ (pouvoir à François SELIER)

APPEL NOMINAL

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur le Maire propose à Madame LUCOT AVRIL d'être secrétaire de séance afin que les Procès-Verbaux soient bien tenus.

Il est proposé et désigné, à l'unanimité, Monsieur Georges CRESTANI pour assurer ces fonctions.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 20 JANVIER ET 20 MARS 2026

Concernant l'approbation du Procès-Verbal du 20 janvier 2026, Madame LUCOT AVRIL demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de demander le bénéfice du FIPD pour les travaux à la Gendarmerie. Également, à sa connaissance la DETR ne subventionne pas les toilettes publiques.

Adopté à la majorité moins 2 abstentions

Concernant l'approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2026, Madame LUCOT AVRIL indique qu'il aurait été souhaitable de faire apparaître les mots de remerciements suite à l'élection du Maire.

Adopté à l'unanimité

PROPOS LIMINAIRES DE MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL

Madame LUCOT AVRIL demande à prendre la parole afin de lire un texte de propos liminaires. Elle demande à ce que ce texte soit annexé au présent Procès-Verbal. Dont acte

Délégués au SIGE Bray Bresle Picardie (2026/012)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de désigner au Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Eau (SIGE) Bray Bresle Picardie trois délégués titulaires et deux délégués suppléants. Après appel à candidature, les résultats du vote sont les suivants :

Délégués titulaires :

- Monsieur François SELIER 17 voix
- Monsieur Christian FRANÇOIS 17 voix
- Monsieur Jérôme DRUET 17 voix

- Madame Virginie LUCOT AVRIL 2 voix

Délégués suppléants :

- Monsieur Georges CRESTANI 17 voix
- Monsieur Franck MORELLE 17 voix

Sont proclamés élus, les membres du Conseil Municipal suivants :

Délégués titulaires : Monsieur François SELLIER, Monsieur Christian FRANÇOIS, Monsieur Jérôme DRUET

Délégués suppléants : Monsieur Georges CRESTANI, Monsieur Franck MORELLE

Délégués au SDE 76 (2026/013)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de désigner au Syndicat Départemental d'Energie (SDE 76) un délégué titulaire et un délégué suppléant. Après appel à candidature, les résultats du vote sont les suivants :

Délégué titulaire :

- Monsieur Jérôme DRUET 19 voix

Délégué suppléant :

- Monsieur Christian FRANÇOIS 17 voix

Sont proclamés élus, les membres du Conseil Municipal suivants :

Délégué titulaire : Monsieur Jérôme DRUET

Délégué suppléant : Monsieur Christian FRANÇOIS

Délégués à l'EHPAD Résidence du duc d'Aumale (2026/014)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de désigner à l'EHPAD deux délégués titulaires, le Maire étant membre de droit. Après appel à candidature, les résultats du vote sont les suivants :

Délégués titulaires :

- Monsieur Bruno ELIOT 19 voix
- Madame Valérie ROMAIN 19 voix

Sont proclamés élus, les membres du Conseil Municipal suivants :

Délégués titulaires : Monsieur Bruno ELIOT, Madame Valérie ROMAIN

Délégués au collège Henry Dunant (2026/015)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de désigner au collège Henry Dunant deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Après appel à candidature, les résultats du vote sont les suivants :

Délégués titulaires :

- Madame Lydie DAGICOUR 19 voix
- Madame Anne DUPLESSIS 19 voix

Délégués suppléants :

- Madame Alexandra BOUÉ 19 voix
- Madame Emilie CADINOT 19 voix

Sont proclamés élus, les membres du Conseil Municipal suivants :

Délégués titulaires : Madame Lydie DAGICOUR, Madame Anne DUPLESSIS

Délégués suppléants : Madame Alexandra BOUÉ, Madame Emilie CADINOT

Délégués à l'école Lucie Aubrac (2026/016)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de désigner à l'école Lucie Aubrac un délégué titulaire et un délégué suppléant. Après appel à candidature, les résultats du vote sont les suivants :

Délégué titulaire :

- Madame Lydie DAGICOUR 19 voix

Délégué suppléant :

- Madame Anne DUPLESSIS 19 voix

Sont proclamés élus, les membres du Conseil Municipal suivants :

Délégué titulaire : Madame Lydie DAGICOUR

Délégué suppléant : Madame Anne DUPLESSIS

Nombre de membres du CCAS (2026/017)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'en application de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale compte au minimum 8 membres et au maximum 16 membres, en plus du Maire qui est Président de droit.

Il propose de fixer à 8 le nombre de membres du CCAS, soit 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 membres désignés par le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixent à 8 le nombre de membres du CCAS.

Election des membres du CCAS (2026/018)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'en application de l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles, l'élection des membres du CCAS se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret sauf accord unanime contraire.

Après appel à candidature, les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

- Liste 1 (Anne DUPLESSIS, Valérie ROMAIN, Séverine FLEURY, Régine CLÉRÉ) 17 voix
- Nuls 2 voix

Les administrateurs appelés à siéger au sein du CCAS sont : Madame Anne DUPLESSIS, Madame Valérie ROMAIN, Madame Séverine FLEURY, Madame Régine CLÉRÉ.

Election des membres de la CAO (2026/019)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'en application des articles D.1411-3 L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret sauf accord unanime contraire.

Il indique en outre, que le Maire est Président de droit de la CAO et que celle-ci est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Après appel à candidature, les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

- Liste 1 (Titulaires Bruno ELIOT, Valérie ROMAIN, Franck MORELLE
Suppléants Lydie DAGICOUR, Christian FRANÇOIS, Alexandra BOUÉ) 16 voix
- Nuls 3 voix

Les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la CAO sont :

- Membres titulaires : Bruno ELIOT, Valérie ROMAIN, Franck MORELLE
- Membres suppléants : Lydie DAGICOUR, Christian FRANÇOIS, Alexandra BOUÉ

Création et composition des commissions communales (2026/020)

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions communales suivantes et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

- Commission Finances
- Commission Urbanisme / PLU
- Commission Cimetière
- Commission Sécurité / PCS
- Commission Fêtes et cérémonies
- Commission Foire

- Commission Marché
- Commission Travaux / Réseaux / Bâtiments publics
- Commission Sport et vie associative
- Commission Fleurissement / Environnement / Cadre de vie
- Commission Affaires scolaires / Jeunesse
- Commission Culture / Patrimoine / Tourisme

Ceci étant exposé, considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de constituer les commissions précédemment citées,
- DÉCIDE qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à bulletin secret,
- PROCÈDE à l'élection des membres des douze commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle, le Maire étant Président de droit de chaque commission

Commission Finances

Adjoint responsable : Bruno ELIOT

Franck MORELLE – Lydie DAGICOUR – Christian FRANÇOIS – Séverine FLEURY – Marc DOOM –
Virginie LUCOT AVRIL

Commission Urbanisme / PLU

Adjoint responsable : Bruno ELIOT

Lydie DAGICOUR – Christian FRANÇOIS – Marc DOOM – Virginie LUCOT AVRIL

Commission Cimetière

Adjoint responsable : Bruno ELIOT

Valérie ROMAIN – Anne DUPLESSIS – Régine CLÉRÉ – Philippe FOUCARD

Commission Sécurité / PCS

Adjoint responsable : Bruno ELIOT

Lydie DAGICOUR – Emilie CADINOT – Philippe FOUCARD

Commission Fêtes et cérémonies

Adjoint responsable : Valérie ROMAIN

Emilie CADINOT – Séverine FLEURY – Marc DOOM

Commission Foire

Adjoint responsable : Valérie ROMAIN

Christian FRANÇOIS – Alexandra BOUÉ – Séverine FLEURY – Marc DOOM – Virginie LUCOT
AVRIL

Commission Marché

Adjoint responsable : Valérie ROMAIN

Alexandra BOUÉ – Séverine FLEURY

Commission Travaux / Réseaux / Bâtiments publics

Adjoint responsable : Franck MORELLE

Bruno ELIOT – Lydie DAGICOUR – Christian FRANÇOIS – Jérôme DRUET – Joël GOURDAIN –
Philippe FOUCARD – Marc DOOM

Commission Sports / Vie associative

Adjoint responsable : Franck MORELLE

Jérôme DRUET – Régine CLÉRÉ – Anaïs MORELLE – Virginie LUCOT AVRIL

Commission Fleurissement / Environnement / Cadre de vie

Adjoint responsable : Lydie DAGICOUR

Anne DUPLESSIS – Georges CRESTANI – Régine CLÉRÉ – Alexandra BOUÉ – Emile GOSSET

Commission Affaires scolaires / Jeunesse

Adjoint responsable : Lydie DAGICOUR

Valérie ROMAIN – Anne DUPLESSIS – Emilie CADINOT – Régine CLÉRÉ – Alexandra BOUÉ- Marc DOOM – Virginie LUCOT AVRIL

Commission Culture / Patrimoine / Tourisme

Adjoint responsable : Christian FRANÇOIS

Valérie ROMAIN – Anne DUPLESSIS – Alexandra BOUÉ – Marc DOOM – Virginie LUCOT AVRIL

Questions Diverses


- Madame LUCOT AVRIL regrette que ses propos liminaires n'aient pas été suivies d'effet, cela aurait témoigné, d'après elle une volonté d'apaisement.
- Madame LUCOT AVRIL revient sur les demandes de subvention concernant les travaux à la gendarmerie et les toilettes publiques. Elle indique qu'il aurait fallu demander le bénéfice du FIPD pour les travaux à la gendarmerie, et qu'à sa connaissance les travaux portant sur les toilettes publiques ne sont pas éligibles à la DETR.
- Madame LUCOT AVRIL demande s'il n'y avait pas une autre possibilité concernant la délibération du 20 janvier 2026 au sujet de la redevance de la performance des réseaux d'assainissement, car elle a calculé que cela représentait une augmentation de 35 € en moyenne pour une facture basée sur une consommation de 120 m3. Monsieur le Maire indique que cette délibération a été préparée par notre AMO pour le suivi de la délégation de service public, Monsieur Béchir SELMI, et l'invite à se mettre en rapport avec lui. Elle insiste sur le fait que cela aurait pu en être autrement, bien qu'elle reconnaisse que c'était une nouveauté et une obligation réglementaire de la mettre en place. Elle suggère qu'il aurait été facile de faire autrement en puisant dans l'excédent de 900 000 €. Monsieur le Maire lui précise que cela pourra être évoquée en commission finances au moment des discussions budgétaires.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55

Le Maire,
François SELLIER



Le Secrétaire de séance,
Georges CRESTANI



PROPOS PRÉLIMINAIRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Avant que cette séance ne soit ouverte dans ses travaux, et conformément au droit d'expression reconnu aux groupes d'opposition, je souhaite, au nom du groupe « Avec vous pour Aumale », faire une déclaration préliminaire portant sur plusieurs points inscrits à l'ordre du jour.

Au préalable, je tiens à vous indiquer que nous nous inscrivons dans une démarche constructive et dans le positif pour AUMALE .

Dans cette volonté d'apaisement, nous avons sollicité à 2 reprises un rendez vous avec Mr le Maire, un rendez vous a été fixé le vendredi 27 mars mais annulé la veille, précisant que l'agenda ne permettait aucune rencontre ni disponibilité. Nous avons alors souhaité un rendez vous avec le Premier adjoint mais notre mail est resté, à ce jour sans réponse. Nous nous sommes rendus à la permanence mais aucun rendez vous ne nous a été accordé pour s'inscrire dans une démarche constructive d'échange pour cette réunion.

Nous n'avons donc pas d'autres choix que les propos préliminaires et nous le regrettons .

Notre liste a recueilli 24,42 % des suffrages exprimés lors des dernières élections municipales d'Aumale. Ce résultat nous confère deux sièges en cette assemblée et, avec eux, le mandat de représenter près d'un quart de nos concitoyens, y compris dans les instances où la commune est appelée à siéger.

C'est à ce titre, et dans un esprit de responsabilité, que nous formulons ce soir plusieurs demandes, fondées en droit et proportionnées à notre représentativité.

Le Conseil est appelé ce soir à désigner ses représentants au sein de cinq organismes : le SIGE, le SDE 76, l'EHPAD Résidence du duc d'Aumale, le Collège Henry Dunant et l'École Lucie Aubrac. Ce sont au total une vingtaine de sièges, titulaires et suppléants confondus, qui seront attribués.

Si la représentation proportionnelle ne s'impose pas formellement pour les organismes extérieurs, le Juge administratif n'en contrôle pas moins que ces désignations sont exemptes d'erreur manifeste d'appréciation et

de détournement de pouvoir. L'exclusion totale d'un groupe représentant près d'un quart des suffrages, sur l'ensemble de ces sièges, exposerait les délibérations correspondantes à un risque contentieux réel .

Nous pourrions solliciter un siège dans chaque assemblée extérieure, mais une nouvelle fois, nous ne souhaitons pas de conflit dans chaque conseil municipal mais au contraire que chacun se respecte.

Nous souhaitons être reconnu comme force de proposition dans l'intérêt de tous ,des Aumalois et de notre assemblée.

Nos demandes sont les suivantes :

Au SIGE, où cinq sièges sont à pourvoir, nous sollicitons l'attribution d'au moins un siège de titulaire à un représentant de notre groupe .

L'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres obéit au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce mode de scrutin est une garantie légale du pluralisme.

Avec 24,42 % des suffrages, notre groupe a vocation à obtenir un siège parmi les élus du conseil dans cet instance. Nous présenterons une liste en conséquence et nous comptons que le dépouillement reflétera fidèlement ce principe.

Il est à noter qu' Au SDE 76, À l'EHPAD Résidence du duc d'Aumale, Au Collège Henry Dunant, ou nous pourrions solliciter l'attribution d'une représentation, nous ne sollicitons pas de siège dans un souci de collaboration.

Ainsi sur la 20 aine de désignation de représentant aux organismes extérieurs, nous n'en sollicitons que deux.

Sur les commissions municipales permanentes, la Loi est explicite.

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales impose le respect de la représentation proportionnelle dans les commissions municipales des communes de plus de 1 000 habitants.

Le Conseil d'État, dans sa décision du 26 septembre 2012, a précisé que chaque tendance politique représentée au conseil doit pouvoir disposer d'au moins un représentant dans chaque commission. Douze commissions permanentes sont proposées à notre approbation ce soir.

Nous demandons donc formellement, et en application de cette obligation légale, qu'un représentant de « Avec vous pour Aumale » soit désigné au sein de chacune d'entre elles.

Il ne s'agit pas d'une revendication politique : il s'agit d'une exigence du droit positif, à laquelle le Conseil ne saurait se soustraire sans s'exposer à une censure du juge administratif.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous formule ces demandes au nom de notre groupe d'opposition, sans esprit d'obstruction, et dans le seul souci de l'intérêt général et du respect des règles qui gouvernent notre démocratie locale.

Nous restons naturellement disponibles pour trouver, avec la majorité, des solutions équilibrées sur chacun de ces points.

Le pluralisme n'affaiblit pas une assemblée. Il la légitime.

Je vous remercie de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal de la présente séance.

Virginie LUCOT-AVRIL
Groupe « Avec vous pour Aumale »